

Règlement du Concours d’Affiches

Article 1 :

Le CDI et l’Association pour les Musées de Toulon vous proposent un Concours d’Affiches sur le thème de la Semaine Culturelle 2022 (du 4 au 8 avril).

Article 2 :

Peuvent participer au concours tous les élèves de l’Etablissement.

Article 3 :

Principe du concours :

- vous devrez réaliser une affiche **originale** en respectant le thème de la Semaine Culturelle : « **A vous de jouer** »
- vous êtes libre de réaliser cette affiche en utilisant la technique de votre choix.
- l’affiche pourra être réalisée sur papier (format A3 uniquement) ou en format numérique (fichiers JPEG ou PDF exclusivement).
- l’affiche devra impérativement comporter les mentions suivantes :
 - ✓ Semaine Culturelle
 - ✓ Le thème : « A vous de jouer »
 - ✓ La date : Du 4 au 8 avril 2022
 - ✓ Les logos de la **Région**, du **Lycée du Coudon**, et de l’**Association pour les Musées de Toulon** (les 3 **logos** sont disponibles sur le site du lycée et sur Atrium)

Article 4 :

Chaque participant devra déposer son affiche (comportant nom, prénom, classe) au CDI **avant le vendredi 4 mars 2022, date limite de participation.**

Article 5 :

Chaque participant s’engage à proposer une **œuvre originale**, entièrement réalisée par ses soins.

Article 6 :

Chaque participant s’engage à respecter le droit à l’image : si l’affiche comporte une photo représentant une ou plusieurs personnes identifiables, celles-ci doivent être informées et avoir donné leur accord écrit pour la prise de photo et pour son utilisation - diffusion dans le cadre du concours. Dans le cas de personnes mineures, il faut une autorisation parentale écrite.

Article 7 :

Chaque participant s’engage à respecter le droit d’auteur : en cas d’utilisation d’une image existante, s’assurer que celle-ci est libre de droits et citer son auteur.

Article 8 :

En déposant son affiche, chaque participant accepte que les organisateurs du concours et que le Lycée du Coudon utilisent et diffusent leurs œuvres par voie d’exposition, dans le *Muségraphe* (publication de l’association pour les Musées de Toulon) et/ou en ligne (site du lycée, Atrium, E-Sidoc...).

Article 9 :

Trois prix seront attribués : le 1^{er} Prix, le Prix du Jury, le Prix de l’originalité.

Article 10 :

Chaque participant s’engage, en participant à ce concours, à respecter intégralement le présent règlement.

Article 11 :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d’annuler le concours en cas de force majeure.